



frais d'huissier à la charge du creancier ou du débiteur ?

Par **JFCheyrier**, le **07/11/2019** à **11:48**

Bonjour,

Dans le cadre d'un acte d'huissier sans titre exécutoire et pour le compte du RSI, le principal étant payé, les frais de l'huissier sont ils à la charge du créancier ou du débiteur ? A votre avis.

Merci du renseignement

Très cordialement

JF. Cheyrier